Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le 22/05/2026
ID : 064-200087492-20260521-16_2026DEL-DE

Séance du Comité Syndical du SMEP de la région de Jurançon du 21 mai 2026

Le 21 mai 2026, à 18 heures 30, le Comité du Syndicat Mixte de l'Eau Potable de la région de Jurançon s'est réuni dans les locaux du SMEP à Jurançon, sur convocation de Monsieur le Président, publiée le 13 mai 2026 et transmise par voie électronique le 13 mai 2026, et sous la présence de ce dernier.

PRESENTS : M. ANNETTE Thierry (CAPBP), M. ARBERET Jean-Marc (CAPBP), M. BERNOS Michel (CAPBP), M. BERTRANINE-CHANQUET Serge (LASSEUBETAT), M. BIZIÈRE Valéry (CAPBP), M. BLONDE Pascal (CAPBP), M. CAGNA Lionel (CAPBP), M. CAMY Gilles (CCPN), M. CANTON Marc (CCPN), M. CHAGOT Raymond (CAPBP), Mme CORMY Céline (CAPBP), Mme CORMY Pauline (CAPBP), M. DAVANTES Jean-Charles (MORLAAS), M. DOUS Jean-Christophe (LASSEUBE), M. DUMAS François (CAPBP), Mme FRANCQ Natalie (CAPBP), M. FALTRAUER Bernard (CAPBP), Mme HAURET Guénaëlle (SERRES-MORLAAS), Mme HOURCADE-MEDEBIELLE Véronique (CAPBP), M. LANNES Jean-Pierre (CAPBP), M. LESCUDÉ Frédéric (CAPBP), Mme MARQUE Christine (CAPBP), M. MAUBOULES Patrick (CAPBP), M. MORLAS Claude (CAPBP), M. OMS Bernard (CCPN), M. PÉLISSIÉ Dominique (CAPBP), M. PÉRÉ Gilles (CAPBP), M. POURTAU Xavier (CAPBP), M. SOUDAR Denis (CAPBP), M. STORDEUR Matthieu (MORLAAS), M. TOBAL Nicolas (CCPN), M. TURON Jean-Luc (CCPN), M. VILLAIN Christophe (SERRES-MORLAAS) et M. ZIÉMÉ Bruno (CAPBP).

ABSENTS EXCUSES : M. BERNIARD Claude (LASSEUBE – représenté par M. DOUS Jean-Christophe, délégué suppléant), M. DAROQUE Jean-Baptiste (BUZY), Mme HORROD Vanessa (CAPBP - représentée par M. CHAGOT Raymond, délégué suppléant), M. JACOTTIN Arnaud (CAPBP - représenté par Mme FRANCQ Natalie, déléguée suppléante), Mme JOUANINE Marie-Hélène (CAPBP - représentée par Mme CORMY Céline, déléguée suppléante), M. LABORIE Nicolas (CAPBP), Mme PÉRÉ Karine (CAPBP) et M. PATRIARCHE Nicolas (CAPBP - représenté par M. ARBERET Jean-Marc, délégué suppléant).

ABSENTS MAIS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme LAUGE Martine (CAPBP) – a donné pouvoir à M. LANNES Jean-Pierre et M. MORA Pascal (CAPBP) a donné pouvoir à M. MORLAS Claude.

Secrétaire de séance : M. POURTAU Xavier.

Délibération n° 16-2026 – Délégations du Comité syndical au Bureau

Rapporteur : Monsieur Michel BERNOS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-10 ;

Vu les délibérations N° 14-2026 et n°15-2026 en date du 21 mai 2026 portant délégations de compétence au Président ;

Considérant la nécessité de fluidifier les affaires du Syndicat et de préciser les domaines de compétences pouvant être délégués au Bureau ;

Il est proposé de déléguer au Bureau les matières suivantes :

- Solliciter l'intervention de la SAFER Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre des conventionnements, par exercice du droit de préemption, pour l'acquisition de parcelles agricoles, bâties ou non-bâties, sur les périmètres de protection des captages du Syndicat, quel qu'en soit le montant, dans la limite des crédits budgétaires et de l'estimation des Domaines lorsque sa sollicitation est requise par la réglementation ;

- Candidater aux appels à candidatures menés par la SAFER, dans le cadre des conventionnements, par exercice du droit de préemption, pour l'acquisition de parcelles agricoles, bâties ou non-bâties, sur les périmètres de protection des captages du Syndicat, quel qu'en soit le montant, dans la limite des crédits budgétaires et de l'estimation des Domaines lorsque sa sollicitation est requise par la réglementation ;

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260521-16_2026DEL-DE

- Décider des dégrèvements exceptionnels relatifs à la seule partie eau potable de la facture, hors dispositif prévu par la loi Warsmann ;

Considérant que le Bureau rendra compte de l'usage qu'il fait de ces délégations à chacune des réunions du Comité syndical ;

Le Comité Syndical, après avoir entendu le rapporteur dans ses explications, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE de donner délégation au Bureau, pour la durée du mandat, pour les délégations susmentionnées.

Au moment du vote de la délibération :

En exercice : 39 Nombre de présents : 34 Pouvoirs : 2 Nombre de votants : 36

Vote – Pour : 36 / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait à JURANÇON et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Signature du Président :
Michel BERNOS

Syndicat Mixte d'Eau Potable
de la région de Jurançon

Signature du secrétaire de séance :
Xavier POURTAU